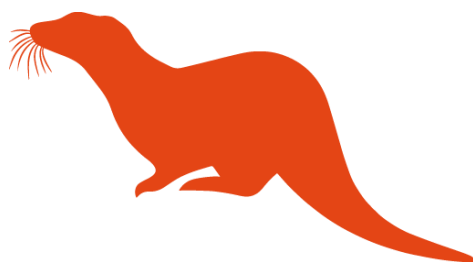


Prélèvements à des fins d'analyses génétiques sur des spécimens de Loutre d'Europe trouvés morts



Manuel d'instructions pour les collecteurs de terrain

Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM),
animatrice du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2019-2028

Décembre 2022



Table des matières

Table des matières.....	1
Contexte	2
Rappels pour l'obtention des dérogations	2
Structuration du réseau de collecte et de stockage des échantillons.....	3
Contenu d'un kit de prélèvements.....	4
Précautions d'hygiène & de sécurité	4
Collecte.....	5
Stockage	5
Devenir des prélèvements.....	5

Contexte

Dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe, un groupe de travail sur la valorisation des spécimens de loutres trouvées mortes a proposé un protocole pour le recueil d'informations et la réalisation d'autopsies et de prélèvements. L'objectif est de structurer une gestion adaptée des cadavres et des échantillons, en évitant des stockages de longue durée sans utilisation ultérieure, tout en répondant à des objectifs simples de suivi et de conservation de l'espèce.

Le protocole se décline en trois niveaux. Ce manuel d'instructions concerne le niveau 1 du protocole, qui prévoit de **constituer une banque de prélèvements à partir desquels pourront être réalisées des analyses génétiques**. L'objectif est de mettre cette banque de prélèvements à disposition de la communauté scientifique pour **suivre les échanges populationnels** ou pour contribuer plus largement, à l'échelle européenne, à des **travaux sur la phylogéographie de la Loutre d'Europe**.

Pour ce faire, des kits pour la réalisation de prélèvements sur les dépouilles découvertes ont été constitués, à destination des organismes et personnes disposant des autorisations réglementaires le permettant.

La SFEPM assure la coordination du réseau de collecte des prélèvements, qui seront stockés à terme au Muséum National d'Histoire Naturelle, et mis à disposition des chercheurs qui en feraient la demande.



Attention : nous rappelons que pour procéder aux prélèvements de tissus biologiques sur les cadavres de loutres ou pour transporter ces derniers, **il faut être en possession d'une dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées !**

Rappels pour l'obtention des dérogations

Afin d'obtenir les instructions et documents nécessaires à l'obtention des dérogations aux interdictions relatives aux espèces protégées, les opérateurs doivent contacter la DREAL de leur région. Ils doivent au préalable identifier les mandataires de la dérogation.

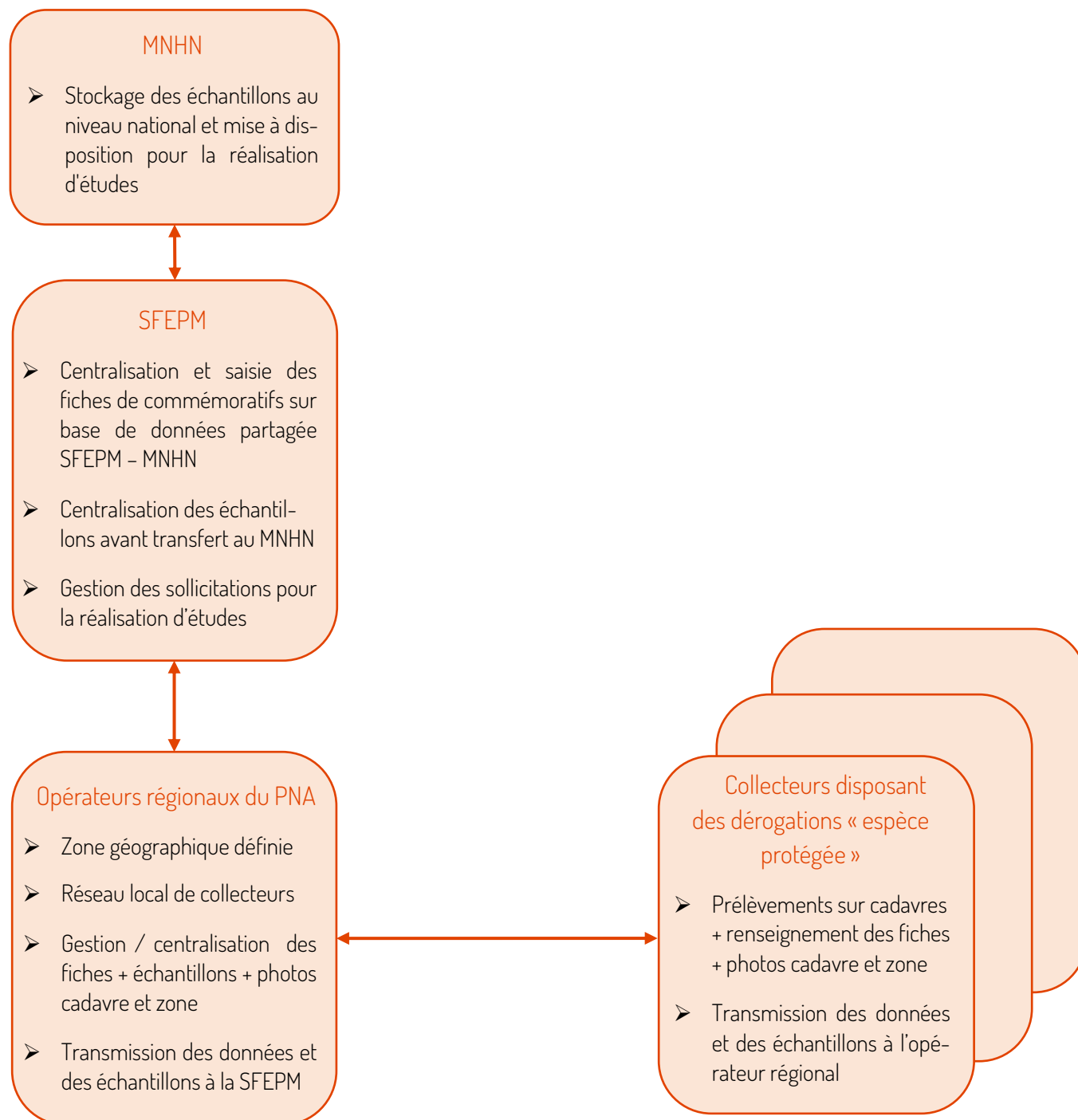
Les autorisations concernent le prélèvement d'échantillons sur cadavres de loutres, le transport et le stockage des prélèvements.

Les demandes de dérogation sont à déposer après avoir rempli les formulaires suivants :

- ✓ **Cerfa 13616*01** pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées dans le milieu naturel : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2501>
- ✓ **Cerfa 11629*02** pour le transport de spécimens d'espèces animales protégées : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R15890>

Structuration du réseau de collecte et de stockage des échantillons

Dans chaque région, **au moins une structure opératrice de la déclinaison du Plan National d'Actions** en faveur de la Loutre, ou impliquée dans des actions en faveur de l'espèce, est destinataire des kits de prélèvements. Elle organise le réseau de collecte, tient à jour la liste des lieux de stockage des prélèvements et la liste des membres du réseau de collecte, gère les autorisations de transport, de prélèvement et/ou de stockage de spécimens de Loutre au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement. Ces listes et autorisations doivent être transmises à la SFPEM.



Contenu d'un kit de prélèvements

Chaque kit contient du matériel pour effectuer des prélèvements en double exemplaire sur **15 spécimens de loutre trouvées mortes**, soit 30 prélèvements. Il contient :

- ✓ 2 boîtes pour les microtubes (une à emporter sur le terrain, une à conserver pour le stockage des échantillons)
- ✓ 30 microtubes de 5 mL contenant de l'alcool à 95° non dénaturé
- ✓ 15 paires de gants à usage unique
- ✓ 1 paire de ciseaux fins de dissection
- ✓ 1 pince
- ✓ 3 planches d'étiquettes pour microtubes
- ✓ 3 fiches « bristol » blanches (pour les étiquettes intérieures des microtubes)
- ✓ 1 rouleau de scotch
- ✓ 1 crayon à papier
- ✓ 1 protocole pour réaliser des prélèvements
- ✓ 1 fiche de commémoratifs de niveau 1

Le kit doit comprendre en permanence suffisamment de fiches de commémoratifs afin de ne pas en manquer sur le terrain. Il est donc recommandé de réimprimer régulièrement des **fiches de commémoratifs vierges**.

L'envoi des kits est complété d'un envoi par courriel :

- ✓ du présent **manuel**
- ✓ du **protocole pour réaliser les prélèvements**
- ✓ du modèle de **fiche de commémoratifs NIVEAU 1**
- ✓ du **tableur « Suivi_prelevements_LLU_Niveau_1.xls »**, à compléter par chaque animateur du réseau de collecte au fur et à mesure de la réalisation des prélèvements. Ce fichier permettra à la SFPEM de centraliser l'ensemble des données liées à la découverte de cadavres au niveau national. Il est demandé de ne pas en modifier la structure.

Précautions d'hygiène & de sécurité

Les personnes manipulant des cadavres ou des échantillons de faune sauvage doivent respecter des règles d'hygiène et de sécurité minimales. Seuls les risques de contamination par des pathogènes éventuellement présents chez ce mammifère sauvage sont abordés.

Les agents pathogènes (virus, champignons, bactéries, etc.) portés par les mammifères sauvages peuvent se retrouver sur leurs poils, dans leur sang, leurs organes, leur salive ou leurs narines, ou encore dans l'air lors du processus de décomposition d'un cadavre. Ces agents pathogènes peuvent alors pénétrer dans notre corps par les voies aériennes, par voie cutanée ou par contact direct avec la bouche ou les yeux.

Il est donc indispensable de respecter des règles d'hygiène strictes lors de la manipulation de cadavres de loutres et de la réalisation de prélèvements.

Collecte

- ✓ Ne pas manipuler les échantillons à mains nues, porter des gants à usage unique
- ✓ Se laver les mains puis les désinfecter avec du gel hydro alcoolique après la collecte
- ✓ Ne pas porter le matériel à la bouche (contenants, etc.)
- ✓ Laver avec du détergent et sécher le matériel de prélèvements (pince et ciseaux à dissection) après chaque collecte

Stockage

Afin d'éviter l'évaporation de l'alcool qui garantit la bonne conservation des échantillons, il est recommandé pour le stockage de :

- ✓ Privilégier un congélateur (-18°C / -20°C) pour un stockage de longue durée. A défaut, un stockage dans un freezer (-6°C) ou, en dernier lieu, au réfrigérateur à l'abri de la lumière et de l'humidité conviendra.
- ✓ Ne pas stocker l'échantillon dans un congélateur à usage alimentaire ; sinon, utiliser un étiquetage explicite du contenu et éviter tout contact direct avec les contenants de denrées alimentaires.

Devenir des prélèvements

Les échantillons et une copie des fiches commémoratives doivent être envoyés à la SFPEM, qui bancariser les informations dans une base de données spécifique avant de les transférer au Muséum National d'Histoire Naturelle qui en assurera le stockage.

Si le stockage est recommandé au congélateur, l'envoi peut être réalisé à température ambiante. Privilégier l'envoi de plusieurs échantillons à la fois, et, si possible l'envoi d'une boîte pleine.

Placer la boîte contenant les microtubes dans une enveloppe à bulles ou un petit colis, en y incluant les fiches de commémoratifs, et l'envoyer à l'adresse suivante :

SFPEM
19 allée René Ménard
18000 BOURGES

Envoyer en parallèle par courriel à l'animateur/l'animatrice du PNA (loutre@sfepm.org) une copie des fiches de commémoratifs envoyées par voie postale, les photos des cadavres référencées (renommées avec l'identifiant LLU) et de la zone, ainsi que le tableur fourni (« **Suivi_prelevements_LLU_Niveau_1.xls** ») avec les identifiants LLU des échantillons envoyés.